

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

GARD

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL 2024-18 DE LA COMMUNE DE SAINT JEAN DE VALERISCLE

Séance du 02 avril 2024.

L'an deux mille vingt quatre

Et le deux avril,

A 18 heures 00 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Marc JEKAL.

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	15

DATE DE LA CONVOCATION

26 MARS 2024

DATE D'AFFICHAGE

26 MARS 2024

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

**Demande de subvention
auprès de l'État dans le cadre
des Fonds Verts
Rénovation énergétique du
Bâtiment de l'Hôtel de Ville
Salle des Associations
Modification du plan de
financement**

Présents : JEKAL Marc - LIBERATORE Jean-Pascal - HILLAIRE Richard - VIDAL Chantal - NARDY Marie-France - HLADYNINK Joël - BAZIZ Nordine- LHOMME Laurent - CARDELIN Isabelle - PONCET Éric - HILLAIRE Bernard - DELATTRE Sabrina

Pouvoirs :

SAVIT Grégory donne pouvoir à HLADYNINK Joël.

JUSTET Catherine donne pouvoir à HILLAIRE Richard.

PUCHE Viviane donne pouvoir à LHOMME Laurent.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'une subvention a été demandée auprès des services de l'État dans le cadre des Fonds Verts pour cofinancer des travaux relatifs à la rénovation énergétique d'un bâtiment public-Salle des associations,

En mars 2024, lors de la programmation de l'attribution des Fonds Vert par les services de la Préfecture, il a été proposé de subventionner la commune pour ce projet à hauteur de 30 %. Afin de pouvoir bénéficier de cette subvention, les services de la Préfecture demande au conseil municipal de délibérer en ce sens et donc de modifier le plan de financement prévisionnel.

Pour rappel, un dossier demande de subvention auprès de la Région a également été déposé pour cette opération.

Le montant de l'opération s'élève à 70 046 euros HT.

Le plan de financement est donc modifié de la façon suivante :

<u>Organismes</u>	<u>Montant en Euros</u>	<u>%</u>
ÉTAT (Fonds Verts)	21 014 euros	30 %
RÉGION (Fond Régional d'Intervention)	17 511 euros	25 %
Commune (Autofinancement)	31 521 euros	45 %
TOTAL	70 046 euros	100 %

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le plan de financement proposé.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité., autorise Monsieur Le Maire à solliciter la subvention auprès des services de l'État et, à signer tous les documents nécessaires à la réalisation du projet.

Fait et délibéré les, jour mois et an susdits.

La Secrétaire de séance

VIDAL Chantal

Le Maire,

Le Maire de Saint-Jean de Valériscle

Marc JEKAL

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le 04/04/2024

ID : 030-213002686-20240402-DELIB202418-DE

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'État et sa publication. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr